



Légende du plan d'aménagement général

Zones urbanisées ou destinées à être urbanisées:

- HAB-1 zone d'habitation 1
- HAB-2 zone d'habitation 2
- MIX-1 zone mixte villageoise
- MIX-2 zone mixte rurale
- BEP zone de bâtiments et équipements publics
- ECO-c1 zone d'activités économiques communale type 1
- ECO-c2 zone d'activités économiques communale type 2
- COM zone commerciale
- SP zone spéciale
- SPARE zone de gares ferroviaires et routières

Représentation schématisée du degré d'utilisation du sol pour les zones soumises à un plan d'aménagement particulier "nouveau quartier"

COS	CUS
CSS	DL

délimitation du degré d'utilisation du sol

Zones destinées à rester libres:

- AGR zone agricole
- FOR zone forestière
- PARC zone de parc public
- VERD zone de verdure

Zones superposées:

- zone soumise à un plan d'aménagement particulier "nouveau quartier"
- zone d'aménagement différé
- zone de servitude urbanisation:

Zone de servitude urbanisation:

- H20 "habitats article 20 loi PN"

Fond de plan:

- parcellaire (PCN 2011)
- bâtiments existants (PCN 2011)
- bâtiments épandus (orthophoto 2013)
- limite communale (PCN 2011)
- limite section cadastrale (PCN 2011)

Zones ou espaces définis en indication de dispositions légales, réglementaires ou administratives spécifiques relatives:

- à l'aménagement du territoire
- à la protection de la nature et des ressources naturelles
- biotopes art. 17 loi PN (surface) - à titre indicatif et non exhaustif
- biotopes art. 17 loi PN (point) - à titre indicatif et non exhaustif
- habitat d'espèce art. 17 loi PN - à titre indicatif et non exhaustif
- espace potentiel approprié pour la réalisation des mesures CEF - à titre indicatif et non exhaustif
- à la protection des sites et monuments nationaux
- aux réseaux d'infrastructures de transport national
- à la gestion de l'eau

INDICE	DATE	COMMENTAIRES
A	01.06.2016	Modifications retenues dans le cadre de la procédure précédant le vote du Conseil Communal
B		
C	01.09.2016	Reclassement de la "zone de gare ferroviaire et routière" du P & R Kockelscheuer en zone verte suivant recommandation du MDDI (N/Ref. 78511/PP, du 23.08.2016) et délibération du Conseil
D		
E		
F		

MATRE DE L'OUVRAGE
COMMUNE DE ROESER

PROJET
REFONTE COMPLETE DU PAG

PLAN
LOCALITE DE KOCKELSCHUEUR

BUREAU D'ETUDES
zimplan s.à r.l.
Urbanisme & Aménagement du Territoire

DESINE PAR: ASR
VERIFIE PAR: CIS
DATE: 02.11.2015
FICHER: Z:\Roeser\CABUPAG 2011VPDF_Version Vote IRPG
PLAN N°: 20140524-ZP_ROES_PAG_PG_028

FORMAT: DIN A0 (1189x841)
ECHELLE: 1/21.500
0 25 50 m

LE BUREAU DE GENIE CIVIL
4 6118 Angleur
Tél: +32 (0) 28 29 95 15
Fax: +32 (0) 28 29 95 16
info@zimplan.be
www.zimplan.be

zimplan s.à r.l.
Urbanisme & Aménagement du Territoire